



# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission

Date d'édition 31/05/2016  
Édition 4  
Date de révision 14/08/2017  
Révision 5

## Nitrate d'ammonium liquide en solution concentrée et chaude (> 80 % et ≤ 93 %)

RUBRIQUE 1		Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise	
1.1	Identificateur de produit		
	Nom commercial du produit	Liqueur de nitrate d'ammonium	
	Nom chimique	Mélange, principal ingrédient Nitrate d'ammonium	
	Synonymes	Solution de nitrate d'ammonium entre 80 et 93 %, Nitrate d'ammonium liquide.	
	Formule chimique	Mélange, principal ingrédient NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>	
	Numéro d'index UE (Annexe 1)	Pas applicable	
	N° CE	Pas applicable	
	N° CAS	Pas applicable	
	REACH ou numéro d'enregistrement national du produit	Pas applicable	
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées		
	Utilisations identifiées	Pour la fabrication d'engrais, comme substance intermédiaire pour la synthèse d'autres substances.	
	Utilisations déconseillées	Aucune.	
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité		
	Nom de l'entreprise	FERTIBERIA. S.A.	
	Adresse de l'entreprise	Paseo de la Castellana, 259 D. Plantas 47 y 48 - 28046 Madrid	
	Téléphone de l'entreprise	Standard : 91.586.62.00 ; Fábrica de Avilés : 985-57.78.50 ; Fábrica de Puertollano : 926.44.93.00 ; Fábrica de Sagunto : 962.69.90.04	
	e-mail de l'entreprise aux fins de la FDS	<a href="mailto:reachfertiberia@fertiberia.es">reachfertiberia@fertiberia.es</a>	
1.4	Numéro d'appel d'urgence	Fábrica de Avilés : 985-57.78.50 ; Fábrica de Puertollano : 926.44.93.00 ; Fábrica de Sagunto : 962.69.90.04	

RUBRIQUE 2		Identification des dangers			
2.1	Classification de la substance ou du mélange*	Conformément au Règlement CE 1272/2008 [CLP] Matière solide comburante. Cat3 ; H272 Irritation oculaire. Cat2 ; H319			
2.2	Éléments d'étiquetage	Pictogrammes	Mot d'avertissement	Indications de danger	Conseils de prudence
		 	Attention	H272 H319	P210 P220 P280 P305+P351+P338 P337 + P313
2.3	Autres dangers				
	Critère PBT/vPvB	Conformément à l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006, il n'est ni PBT ni vPvB car c'est une substance inorganique.			
	<b>Autres dangers n'impliquant pas la classification du produit</b>				
	Dangers physiques et chimiques	Quand il est soumis à un chauffage intense, il peut se décomposer et libérer des fumées toxiques contenant des oxydes d'azote et de l'ammoniac. Chauffé dans de fortes conditions de confinement, il peut avoir un comportement explosif.			
	Dangers pour la santé	Ces solutions sont dangereuses parce qu'elles ont une température élevée et parce qu'elles peuvent attaquer la peau du fait de leurs propriétés chimiques. <b>Contact avec la peau</b> : les éclaboussures chaudes peuvent provoquer des brûlures graves. <b>Contact avec les yeux</b> : les éclaboussures chaudes provoquent des brûlures aux yeux et peuvent occasionner des dommages permanents à ces derniers. <b>Ingestion</b> : l'ingestion est improbable à cause de la haute température du produit. Ceci étant, il est improbable que l'ingestion de petites quantités de NA ait des effets toxiques. L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des dysfonctionnements gastro-intestinaux et, dans des cas extrêmes, la formation de méthémoglobine (syndrome dit du bébé bleu) et une cyanose (indiquée par une coloration bleutée autour de la bouche). <b>Inhalation</b> : les brouillards et les faibles concentrations d'ammoniac provenant de la solution chaude peuvent provoquer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. <b>Effets à long terme</b> : inconnus.			
	Dangers pour l'environnement	Le nitrate d'ammonium est un produit azoté. Les déversements importants peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnement tels que l'eutrophisation (développement non désiré de la flore) des eaux de surface confinées ou la contamination par des nitrates. (Voir rubrique 12).			

\* Pour connaître la signification complète des mentions de danger (H) : voir rubrique 16.

## Nitrate d'ammonium liquide en solution concentrée et chaude (> 80 % et ≤ 93 %)

RUBRIQUE 3 Composition/information sur les composants								
3.2	Nom	% (p/p)	N° CAS	IUPAC	N° Index R.1272/2008	N° d'enregistrement (REACH)	Classification Rég. 1272/2008	Limites de concentration spécifiques
	Nitrate d'ammonium	> 80 % et ≤ 93 %	6484-52-2	ammonium nitrate	----	01-2119490981-27-0028	Oxyde solide 3 Irrit. oc. 2	
	Eau	< 20 % et ≤ 7 %	7732-18-5			Pas nécessaire	Sans classification	
RUBRIQUE 4 Premiers secours								
4.1	Description des premiers secours							
	<b>Conseils généraux</b>	Faire appel à un médecin quand c'est nécessaire. Administrer de l'oxygène, en particulier si le pourtour de la bouche est de couleur bleue.						
	<b>Inhalation</b>	L'inhalation de la solution chaude n'est pas possible ; ceci étant, si des vapeurs toxiques sont inhalées : -Éloigner la personne de la zone exposée. -Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent.						
	<b>Ingestion</b>	Elle est improbable car il s'agit d'un produit chaud. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et faire boire de l'eau ou du lait. Faire appel à un médecin si la quantité avalée est significative.						
	<b>Contact avec la peau</b>	Si c'est possible, plonger la zone affectée par la brûlure dans de l'eau froide ou dans un sachet contenant de la glace. Laver la zone affectée avec de l'eau abondante et du savon. Ne pas retirer les vêtements contaminés sans s'assurer au préalable qu'ils ne collent pas à la peau.						
	<b>Contact avec les yeux</b>	Laver ou rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, y compris derrière les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Faire appel à un médecin si l'irritation oculaire persiste.						
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés							
		Graves brûlures thermiques Irritation oculaire. Certains effets sur le poumon peuvent être différés.						
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires							
		L'inhalation des gaz dégagés lors d'un feu ou d'une décomposition thermique, qui contiennent des oxydes d'azote et de l'ammoniac, peut provoquer une irritation et avoir des effets corrosifs sur l'appareil respiratoire. Administrer de l'oxygène, en particulier si le pourtour de la bouche est de couleur bleue (méthémoglobine).						
RUBRIQUE 5 Mesures de lutte contre l'incendie								
5.1	Moyens d'extinction							
	<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eau.						
	<b>Moyens d'extinction à ne pas utiliser</b>	Ne pas utiliser d'extincteurs chimiques ou à mousse, ni tenter d'éteindre le feu avec du sable ou de la vapeur.						
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange							
	<b>Dangers spéciaux</b>	N'est pas combustible. S'il est impliqué dans un incendie, il l'aggraverait du fait de sa condition de comburant et pourra maintenir l'incendie même en absence d'air. Il existe un risque potentiel d'explosion pendant un incendie si le produit est fortement confiné et/ou contaminé par des matériaux incompatibles (par ex. matière organique, composés halogénés - voir la rubrique 10) Éviter que le nitrate d'ammonium fondu soit jeté à l'égout.						
	<b>Dangers de la décomposition thermique et des produits de la combustion</b>	Oxydes d'azote et ammoniac						
5.3	Conseils aux pompiers							
	<b>Méthodes spécifiques de lutte contre l'incendie</b>	Ouvrir les portes et les fenêtres de l'enceinte afin de d'obtenir une ventilation maximale. Éviter de respirer les fumées (toxiques). Ne pas se tenir sous le vent par rapport au feu. Empêcher toute contamination de la solution par des huiles ou d'autres matières inflammables. Refroidir les équipements/conteneurs exposés à la chaleur en utilisant de l'eau pulvérisée.						
	<b>Protection spéciale dans la lutte contre l'incendie</b>	Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas de fumées.						
RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle								
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence							
		Éviter de marcher sur le produit dispersé et de s'exposer aux fumées.						
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement							
		Prendre soin d'éviter la contamination des cours d'eau et des caniveaux et prévenir les autorités compétentes en cas de contamination accidentelle des cours d'eau.						
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage							
		Laver les petits déversements avec de grandes quantités d'eau. La contention de grands déversements sera réalisée avec du sable ou de la terre, ou sera évacuée par pompage s'il est possible et sûr de le faire ainsi. Laisser le produit se solidifier avant de le ramasser. Déposer le matériel solidifié dans des conteneurs appropriés afin de le recycler ou de l'éliminer comme déchet. Éviter que le produit déversé se mélange avec des matières combustibles ou organiques.						
6.4	Référence à d'autres rubriques							
		Voir la rubrique 1 pour les données de contact, la rubrique 8 pour les équipements de protection individuelle et la rubrique 13 pour l'élimination des déchets						

## Nitrate d'ammonium liquide en solution concentrée et chaude (> 80 % et ≤ 93 %)

RUBRIQUE 7 Manipulation et stockage	
7.1	<p><b>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b></p> <p>Éviter la contamination par des matières inflammables (par ex. le gazole, les graisses, etc.) et autres matières incompatibles. Nettoyer soigneusement les installations avant de réaliser des opérations de maintenance ou de réparation.</p>
7.2	<p><b>Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b></p> <p>Conserver conformément à la réglementation ITC-MIE-APQ06 Éloigner de toute source de chaleur et des flammes. Maintenir toujours le produit éloigné des matières inflammables et des substances mentionnées à la rubrique 10. Interdire que l'on fume ou que l'on utilise des lampes portatives nues dans la zone de stockage. Protéger les réservoirs contre la corrosion et les dangers physiques. Maintenir le produit au-dessus de la température de fusion afin d'éviter sa cristallisation, mais sans jamais dépasser 150 °C. Ne pas dépasser 140 °C pendant le transport (ADR, IMDG). Le pH du produit doit se maintenir au-dessus de 4,5 (solution de 10 %).</p> <p><b>Matériaux d'emballage recommandés et non recommandés</b></p> <p>Les matériaux appropriés pour les récipients sont acier inoxydable (AISI 304L) et alliages d'aluminium. Ne pas utiliser les métaux communs, le zinc et ses alliages, le cuivre et ses alliages. Utiliser un matériel d'isolation de nature minérale.</p>
7.3	<p><b>Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b></p> <p>Voir la rubrique 1.2 et les annexes pour les scénarios d'exposition.</p>

*Note : stabilité et réactivité, voir la rubrique 10.*

RUBRIQUE 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle																																																													
8.1	<p><b>Paramètres de contrôle</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" rowspan="2">Valeurs limites d'exposition</th> <th>Composant</th> <th>CAS</th> <th colspan="4"></th> </tr> <tr> <td>Nitrate d'ammonium</td> <td>6484-52-2</td> <td colspan="4">Non établie.</td> </tr> <tr> <th rowspan="5">Dérivé du RSC</th> <th rowspan="3">DNEL</th> <th colspan="2"></th> <th colspan="3">Travailleur</th> <th rowspan="2">consommateur</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th>systémique</th> <th>industriel</th> <th>professionnel</th> </tr> <tr> <th>oral</th> <td>long terme</td> <td>Pas applicable</td> <td>Pas applicable</td> <td>12,8 mg/kg pc/jour</td> </tr> <tr> <th>inhalable</th> <td>long terme</td> <td>37,6 mg/m3</td> <td>37,6 mg/m3</td> <td>11,1 mg/m3</td> </tr> <tr> <th>cutané</th> <td>long terme</td> <td>21,3 mg/kg pc/jour</td> <td>21,3 mg/kg pc/jour</td> <td>12,8 mg/kg pc/jour</td> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">eau</th> <th>air</th> <th>sol</th> <th>microbiologique</th> <th>sédiment</th> <th>oral</th> </tr> <tr> <th colspan="2">PNEC</th> <td colspan="2">eau douce : 0,45 mg/l eau salée : 0,045 mg/l en libérations intermittentes : 4,5 mg/l</td> <td>Non disponible</td> <td>Données disponibles insuffisantes</td> <td>18 mg/l</td> <td>Données disponibles insuffisantes</td> <td>Faible potentiel de bioaccumulation</td> </tr> </thead></table>	Valeurs limites d'exposition		Composant	CAS					Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Non établie.				Dérivé du RSC	DNEL			Travailleur			consommateur			systémique	industriel	professionnel	oral	long terme	Pas applicable	Pas applicable	12,8 mg/kg pc/jour	inhalable	long terme	37,6 mg/m3	37,6 mg/m3	11,1 mg/m3	cutané	long terme	21,3 mg/kg pc/jour	21,3 mg/kg pc/jour	12,8 mg/kg pc/jour			eau		air	sol	microbiologique	sédiment	oral	PNEC		eau douce : 0,45 mg/l eau salée : 0,045 mg/l en libérations intermittentes : 4,5 mg/l		Non disponible	Données disponibles insuffisantes	18 mg/l	Données disponibles insuffisantes	Faible potentiel de bioaccumulation
Valeurs limites d'exposition				Composant	CAS																																																								
		Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Non établie.																																																									
Dérivé du RSC	DNEL			Travailleur			consommateur																																																						
				systémique	industriel	professionnel																																																							
		oral	long terme	Pas applicable	Pas applicable	12,8 mg/kg pc/jour																																																							
	inhalable	long terme	37,6 mg/m3	37,6 mg/m3	11,1 mg/m3																																																								
	cutané	long terme	21,3 mg/kg pc/jour	21,3 mg/kg pc/jour	12,8 mg/kg pc/jour																																																								
		eau		air	sol	microbiologique	sédiment	oral																																																					
PNEC		eau douce : 0,45 mg/l eau salée : 0,045 mg/l en libérations intermittentes : 4,5 mg/l		Non disponible	Données disponibles insuffisantes	18 mg/l	Données disponibles insuffisantes	Faible potentiel de bioaccumulation																																																					
8.2	<p><b>Contrôles de l'exposition</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Contrôles hygiéniques</th> <th>Protection individuelle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Yeux</b></td> <td>Utiliser des lunettes de protection chimique panoramiques (monobloc) ou, de préférence, un écran facial.</td> </tr> <tr> <td><b>Peau et corps</b></td> <td>Utiliser des vêtements résistants et des chaussures de sécurité.</td> </tr> <tr> <td><b>Mains</b></td> <td>Utiliser des gants résistant à la chaleur et imperméables.</td> </tr> <tr> <td><b>Respiratoire</b></td> <td>Pour se protéger contre les fumées, utiliser des masques faciaux à filtres pour l'ammoniac et les oxydes d'azote ou des appareils respiratoires autonomes ou semi-autonomes.</td> </tr> <tr> <td><b>Thermiques</b></td> <td>Voir les points précédents.</td> </tr> <tr> <td><b>Contrôle de l'exposition environnementale</b></td> <td>Voir rubrique 6.</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Les conseils relatifs à la protection individuelle sont valides pour des niveaux élevés d'exposition. Choisir les protections individuelles adaptées aux risques de l'exposition.</i></p>	Contrôles hygiéniques	Protection individuelle	<b>Yeux</b>	Utiliser des lunettes de protection chimique panoramiques (monobloc) ou, de préférence, un écran facial.	<b>Peau et corps</b>	Utiliser des vêtements résistants et des chaussures de sécurité.	<b>Mains</b>	Utiliser des gants résistant à la chaleur et imperméables.	<b>Respiratoire</b>	Pour se protéger contre les fumées, utiliser des masques faciaux à filtres pour l'ammoniac et les oxydes d'azote ou des appareils respiratoires autonomes ou semi-autonomes.	<b>Thermiques</b>	Voir les points précédents.	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>	Voir rubrique 6.																																														
Contrôles hygiéniques	Protection individuelle																																																												
<b>Yeux</b>	Utiliser des lunettes de protection chimique panoramiques (monobloc) ou, de préférence, un écran facial.																																																												
<b>Peau et corps</b>	Utiliser des vêtements résistants et des chaussures de sécurité.																																																												
<b>Mains</b>	Utiliser des gants résistant à la chaleur et imperméables.																																																												
<b>Respiratoire</b>	Pour se protéger contre les fumées, utiliser des masques faciaux à filtres pour l'ammoniac et les oxydes d'azote ou des appareils respiratoires autonomes ou semi-autonomes.																																																												
<b>Thermiques</b>	Voir les points précédents.																																																												
<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>	Voir rubrique 6.																																																												

## Nitrate d'ammonium liquide en solution concentrée et chaude (> 80 % et ≤ 93 %)

RUBRIQUE 9	Propriétés physiques et chimiques	
<b>9.1</b>	<b>Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>	
<b>Aspect</b>	Liquide	
<b>Couleur</b>	Incolore lorsqu'il ne contient pas de cristaux.	
<b>Odeur</b>	Ammoniac léger.	
<b>Poids moléculaire</b>	Pas applicable	
<b>pH</b>	pH solution aqueuse (100 g/l) > 4,5	
<b>Point d'ébullition</b>	NITRATE D'AMMONIUM (%) 80 82,5 85 87,5 90 92,5 Température d'ébullition atmosphérique, (°C) 128 132 136 140 146 155	
<b>Point de fusion</b>	NITRATE D'AMMONIUM (%) 80 82,5 85 87,5 90 92,5 Température de cristallisation, (°C) 57 65 75 85 96 108	
<b>Point d'inflammation</b>	Non inflammable	
<b>Inflamabilité</b>	Non inflammable	
<b>Propriétés explosives</b>	Le nitrate d'ammonium liquide (UN 2426) n'est pas classé comme explosif.	
<b>Température d'autoinflammation</b>	Non inflammable	
<b>Température de décomposition</b>	Commence à se décomposer au-dessus de 170 °C	
<b>Limite d'explosivité inférieure</b>	Pas applicable	
<b>Limite d'explosivité supérieure</b>	Pas applicable	
<b>Propriétés comburantes</b>	UN2426 : Classification pour le transport : Classe 5.1 ; GE inconnu	
<b>Densité</b>	NITRATE D'AMMONIUM (%) 90 91 92 93 Température °C 100 100 140 140 Densité g/cm3 1,39 1,41 1,39 1,42	
<b>Pression de vapeur</b>	Pression de vapeur à 100 °C: 39,6 kPa (80 %) ; 22,6 kPa (89,9 %).	
<b>Densité de la vapeur</b>	pas applicable	
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	pas applicable	
<b>Viscosité</b>	pas applicable	
<b>Hydrosolubilité</b>	Nitrate d'ammonium pur: 1 920 g/l à 20 °C	
<b>9.2</b>	<b>Autres informations</b>	Poids moléculaire 80 pour l'ingrédient principal (nitrate d'ammonium)

RUBRIQUE 10	Stabilité et réactivité	
<b>10.1</b>	<b>Réactivité</b>	Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation (voir rubrique 7)
<b>10.2</b>	<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation (voir rubrique 7)
<b>10.3</b>	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Chauffé à plus de 150 °C, il se décompose et libère du NOx et de l'ammoniac. Contamination avec des matières incompatibles.
<b>10.4</b>	<b>Conditions à éviter</b>	Conditions acides. Cristallisation. Augmenter la concentration au-delà de 93 %. Proximité de sources de chaleur ou de feu. Contamination par des matières incompatibles. Chauffage en milieu confiné Travaux de soudure ou thermiques dans les équipements ou les usines pouvant contenir des restes de solution de nitrate d'ammonium sans les avoir lavés au préalable afin d'éliminer les restes de produit.
<b>10.5</b>	<b>Matières incompatibles</b>	Matières combustibles, agents réducteurs, acides, bases fortes, soufre, chlorates, chlorures, chromates, nitrites, permanganates, poudres métalliques et substances contenant des métaux tels que le cuivre, le nickel, le cobalt, le zinc et leurs alliages.
<b>10.6</b>	<b>Produits de décomposition dangereux</b>	En cas d'incendie : voir rubrique 5 Soumis à un chauffage intense, il fond et se décompose en libérant des gaz toxiques (par ex. NOx, ammoniac). Lorsqu'il entre en contact avec des matières basiques comme la chaux, il peut produire du gaz ammoniac. Lorsqu'il entre en contact avec des acides forts, il peut produire du NOx.



## Nitrate d'ammonium liquide en solution concentrée et chaude (> 80 % et ≤ 93 %)

RUBRIQUE 11	Informations toxicologiques					
11.1	Informations sur les effets toxicologiques					
<b>Toxicité aiguë</b>						
<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Méthode</b>	<b>Espèces</b>	<b>Voie</b>	<b>Résultat</b>	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 401 OECD 402	rat rat rat	orale cutanée respiratoire	DL50 : 2 950 mg / Kg pc. DL50 : > 5 000 mg / kg pc. CL50 : > 88,8 mg/m3	
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>						
<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Méthode</b>	<b>Espèces</b>	<b>Voie</b>	<b>Résultat</b>	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 404	Lapin	cutanée	Non irritant	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>						
<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Méthode</b>	<b>Espèces</b>	<b>Voie</b>	<b>Résultat</b>	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 405	Lapin	oculaire	Irritant	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>						
<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Méthode</b>	<b>Espèces</b>	<b>Voie</b>	<b>Résultat</b>	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 429	souris	cutanée	Non sensibilisant.	
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>						
<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Méthode</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultat</b>		
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 471 OECD 473 OECD 476	bactéries aberration chromosomique mutation sur cellules de mammifère	Négatif. Non mutagène. Test d'Ames Négatif. Non mutagène. Négatif. Non mutagène.		
<b>Cancérogénicité</b>						
<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Méthode</b>	<b>Espèces</b>	<b>Voie</b>	<b>Résultat</b>	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2		rat	Toutes	Non cancérogène	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>						
<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Méthode</b>	<b>Espèces</b>	<b>Voie</b>	<b>Résultat</b>	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 422	rat	orale	- Effets sur la fertilité : NOAEL : ≥ 1 500 mg/kg pc/j. - Toxicité pour le développement : NOAEL : ≥ 1 500 mg/kg pc/j	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles: exposition unique et exposition répétée</b>						
<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Méthode</b>	<b>Espèces</b>	<b>Voie</b>	<b>Résultat</b>	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 422 OECD 453	rat rat rat	orale (28 jours) orale (52 sem.) orale (13 sem.) Inhalatoire (2 s.)	Voie orale sous-aiguë. NOAEL : ≥ 1 500 mg/kg poids corporel/jour. Voie orale chronique. NOAEL : 256 mg/kg poids corporel/jour. Voie orale sous-chronique. NOAEL : 886 mg/kg poids corporel/jour. Voie inhalatoire. NOAEC (systémique) : ≥ 185 mg/m3	
<b>Danger par aspiration</b>			<b>Aucun effet significatif ou danger critique.</b>			
RUBRIQUE 12	Information écologique					
12.1	Toxicité					
<b>Toxicité aquatique</b>						
<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>		<b>Poissons (Cyprinus carpio)</b>	<b>Crustacés</b>	<b>Algues (benthic diatoms)</b>	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Court terme	CL50 (48 h) = 447 mg/l	CE50/CL50 (48 h) = 490 mg/l (de nitrate de potassium) (Daphnia magna)	CL50/CE50 (10 jours) > 1 700 mg/l (de nitrate de potassium)	
		Long terme	Pas nécessaire	NOEC (168 h) = 555 mg/l (Bullia digitalis)	Non disponible	
<b>Toxicité terrestre</b>						
<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Macro-organismes</b>		<b>Micro-organismes</b>	<b>Plantes terrestres</b>	<b>Autres organismes</b>
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Non justifié du point de vue scientifique		Non justifié du point de vue scientifique	Non justifié du point de vue scientifique	Non disponible
<b>Activité microbiologique dans les systèmes de traitement des eaux usées</b>						
<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Toxicité pour les micro-organismes aquatiques</b>				
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	EC50/LC50 (180 min) > 1 000 mg/l (de nitrate de sodium)				

## Nitrate d'ammonium liquide en solution concentrée et chaude (> 80 % et ≤ 93 %)

<b>12.2</b>	<b>Persistance et dégradabilité</b>			
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Dégradation</b>	
	Nitrate d'ammonium	6484-52-2	<b>Hydrolyse</b>	Non hydrolysable. Essai pas nécessaire
			<b>Photolyse</b>	Pas de données disponibles
			<b>Biodégradation</b>	Pas nécessaire, substance inorganique.
<b>12.3</b>	<b>Potentiel de bioaccumulation</b>			
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Coefficient de partage octanol-eau (Kow)</b>	<b>Facteur de bioconcentration (BCF)</b>
	Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Pas applicable. Substance inorganique.	-
<b>12.4</b>	<b>Mobilité dans le sol</b>			
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Résultat</b>	
	Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Faible potentiel d'absorption (fondé sur ses propriétés)	
<b>12.5</b>	<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>			
	Non pertinent. Substance inorganique. Voir l'annexe XIII du REACH.			
<b>12.6</b>	<b>Autres effets néfastes</b>			
	Il n'existe pas d'autre information.			

<b>RUBRIQUE 13</b>	
<b>Considérations relatives à l'élimination</b>	
<b>13.1</b>	<b>Méthodes de traitement des déchets</b>
	<p>Selon le degré et la nature de la contamination, éliminer ce déchet, une fois qu'il est solidifié et froid, en l'utilisant comme engrais sur le site agricole, comme matière première ou le porter dans une installation de collecte agréée.</p> <p>Ne pas jeter les déchets à l'égout ; éliminer les restes du produit et ses récipients d'une façon sûre. Éliminer conformément à tous les règlements locaux et nationaux.</p>

<b>RUBRIQUE 14</b>								
<b>Informations relatives au transport</b>								
<b>14.1 - 14.6</b>	<b>Information réglementaire</b>	<b>Numéro ONU</b>	<b>Nom propre du transport</b>	<b>Classe</b>	<b>Groupe d'emballage</b>	<b>Étiquette</b>	<b>Dangers pour l'environnement</b>	<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>
	ADR/RID ADNR IMDG IATA	UN 2426	NITRATE D'AMMONIUM LIQUIDE, en solution concentrée chaude à plus de 80 %, mais à un maximum à 93 %.	5,1		  	NON	Numéro d'identification du danger: 59 Voir ADR et RID  Interdit en vrac.  Procédures d'urgence (FEm) : F-H, S-Q  Voir le règlement OACI pour la limitation des quantités
<b>14.7</b>	<b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : Pas applicable</b>							

<b>RUBRIQUE 15</b>	
<b>Informations relatives à la réglementation</b>	
<b>15.1</b>	<b>Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b>
	Règlement 1907/2006 (REACH). Entrée 58 de l'annexe XVII. Règlement 1272/2008 (CLP) Directive 96/82/CE (Directive Seveso) D.R. 1254/1999 (Seveso) D.R. 374/2001 (agents chimiques) D.R. 145/1989 : Règlement national d'admission, de manipulation et de stockage des matières dangereuses dans les ports. Décret royal 656/2017 APQ.
<b>15.2</b>	<b>Évaluation de la sécurité chimique</b>
	Évaluation de la sécurité chimique réalisée pour le nitrate d'ammonium comme substance.

## Nitrate d'ammonium liquide en solution concentrée et chaude (> 80 % et ≤ 93 %)

RUBRIQUE 16 Autres informations	
<b>Indications de danger</b>	H272 : Peut aggraver un incendie ; comburant. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Conseils de prudence</b>	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. P220 : Tenir ou stocker à l'écart des vêtements, de la paille, des huiles... et des matières combustibles. P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation. P280 : Porter des lunettes de protection. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser de l'eau pour l'extinction.
<b>Références bibliographiques et sources des données</b>	Évaluation de la sécurité chimique du nitrate d'ammonium ; Documents Guide EFMA/FERTILIZER EUROPE ; Données de TFI HPV ; NOTOX
<b>Abréviations et acronymes</b>	VLA-ED : valeur limite d'exposition (journalière) VLA-EC : valeur limite d'exposition (courte durée) NOAEL : dose sans effet nocif observé DL50 : dose létale 50 % CL50 : concentration létale 50 % CE50 : concentration efficace 50 % DNEL : dosée dérivée sans effet PNEC : concentration prédite sans effet LOEC : concentration efficace la plus faible observée NOEC : concentration sans effet observé NOAEC : concentration sans effet nocif observé
<b>Formation adéquate pour les travailleurs</b>	Formation obligatoire en matière de prévention des risques professionnels
<b>Date de la FDS précédente</b>	Version 4 du 31/05/2016
<b>Modifications apportées à la révision actuelle</b>	9.1 et 15.1
<b>On a ajouté les scénarios d'exposition 1, 2, 3 et 4.</b>	
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies de bonne foi et ont été établies sur la base de nos connaissances du produit à la date de sa publication. Elles n'impliquent aucune reconnaissance d'un engagement ou d'une responsabilité légale de l'entreprise quant aux conséquences de son utilisation ou de sa mauvaise utilisation dans n'importe quelles circonstances.	

# Nitrate d'ammonium liquide en solution concentrée et chaude (> 80 % et ≤ 93 %)

## Annexes de la fiche de données de sécurité Scénario d'exposition 1

<b>1</b>	<b>Titre du scénario d'exposition (ES)</b>																		
	Fabrication du nitrate d'ammonium																		
<b>2</b>	<b>Description des activités ou des processus couverts par le scénario d'exposition</b>																		
	<p><b>Liste de tous les descripteurs d'utilisation liés à ce SE 1</b></p> <p>SU 8/9 * PROC 1/2/3/8a/8b/9/14/15 ERC 1</p> <p><b>Nom(s) du scénario ou des scénarii de contribution lié(s) à l'environnement et catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)</b></p> <p>1. Fabrication de substances (ERC 1)</p> <p><b>Nom(s) du scénario ou des scénarii de contribution pour le travailleur et catégorie de processus (PROC) correspondante</b></p> <p>1. Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable (PROC 1) 2. Utilisation dans des processus fermés et continus avec une exposition momentanée maîtrisée (PROC 2) 3. Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC 3) 4. Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de navires ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées (PROC 8a) 5. Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de navires ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC 8b) 6. Transfert de substance ou de préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) (PROC 9) 7. Production de mélanges ou d'articles par tablettes, compression, extrusion, formation de granulés (PROC 14) 8. Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC 15)</p> <p>* Document d'orientation de l'Agence, chapitre R.12 : Système des descripteurs d'utilisation: SU 8 (Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle) / SU 9 (Fabrication de substances chimiques)</p>																		
<b>2.1</b>	<b>Scénario de contribution (1) contrôlant l'exposition environnementale correspondant à la fabrication de nitrate d'ammonium (ES1)</b>																		
	Exposition environnementale due à la fabrication de nitrate d'ammonium																		
	La section 2.1 décrit les rejets dans l'environnement qui peuvent se produire pendant la fabrication de nitrate d'ammonium (ERC 1).																		
	Sachant que cette substance ne remplit pas les critères pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, on n'a pas réalisé l'évaluation environnementale des risques pour cette substance et, par conséquent, on n'indique pas les conditions qui affectent l'environnement pendant cette utilisation.																		
<b>2.2</b>	<b>Scénario de contribution (2) contrôlant l'exposition des travailleurs correspondant à la fabrication de cette substance, y compris sa manipulation, son stockage et les contrôles de qualité</b>																		
	La section 2.2 décrit l'exposition potentielle des travailleurs due à la fabrication de la substance, y compris sa manipulation, son stockage et les contrôles de qualité.																		
	Tous les processus pertinents pour les différents scénarios de contribution identifiés par les codes (PROC 1/2/3/8a/8b/9/14/15) ont les mêmes conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques pour les travailleurs. Ils sont donc tous couverts dans un seul scénario de contribution (2).																		
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td><b>Caractéristiques du produit</b></td> <td>Solide avec un faible indice de formation de poussière</td> </tr> <tr> <td><b>Quantités utilisées</b></td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td><b>Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition</b></td> <td>&gt; 4 heures par jour</td> </tr> <tr> <td><b>Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque</b></td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td><b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b></td> <td>La fabrication du nitrate d'ammonium est réalisée en intérieur.</td> </tr> <tr> <td><b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour prévenir les dégagements</b></td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td><b>Conditions techniques et mesures pour contrôler la dispersion depuis la source vers le travailleur</b></td> <td>1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation</td> </tr> <tr> <td><b>Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions</b></td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td><b>Conditions et mesures en relation avec la protection personnelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé</b></td> <td>Utiliser des lunettes de protection</td> </tr> </table>	<b>Caractéristiques du produit</b>	Solide avec un faible indice de formation de poussière	<b>Quantités utilisées</b>	Non pertinent	<b>Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition</b>	> 4 heures par jour	<b>Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque</b>	Non pertinent	<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b>	La fabrication du nitrate d'ammonium est réalisée en intérieur.	<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour prévenir les dégagements</b>	Non pertinent	<b>Conditions techniques et mesures pour contrôler la dispersion depuis la source vers le travailleur</b>	1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation	<b>Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions</b>	Non pertinent	<b>Conditions et mesures en relation avec la protection personnelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé</b>	Utiliser des lunettes de protection
<b>Caractéristiques du produit</b>	Solide avec un faible indice de formation de poussière																		
<b>Quantités utilisées</b>	Non pertinent																		
<b>Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition</b>	> 4 heures par jour																		
<b>Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque</b>	Non pertinent																		
<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b>	La fabrication du nitrate d'ammonium est réalisée en intérieur.																		
<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour prévenir les dégagements</b>	Non pertinent																		
<b>Conditions techniques et mesures pour contrôler la dispersion depuis la source vers le travailleur</b>	1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation																		
<b>Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions</b>	Non pertinent																		
<b>Conditions et mesures en relation avec la protection personnelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé</b>	Utiliser des lunettes de protection																		
<b>3</b>	<b>Estimation de l'exposition et référence aux sources</b>																		
	<p><b>Informations pour le scénario de contribution 1 (Exposition environnementale) :</b></p> <p>On n'a pas réalisé d'évaluation environnementale parce que la substance ne remplit pas les conditions pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, ce qui explique qu'aucune évaluation supplémentaire de</p> <p><b>Informations pour le scénario de contribution 2 (Exposition pour les travailleurs) :</b></p> <p>On a pris en compte une évaluation qualitative pour conclure que cette utilisation est sûre pour les travailleurs.</p> <p>L'effet toxicologique de cette substance est l'irritation oculaire (paramètre local) pour laquelle il n'est pas possible d'estimer une valeur DNEL parce qu'il n'existe aucune donnée disponible sur la dose-réponse. Seul un effet systémique minime a été observé à des doses tellement élevées que les travailleurs ne seront jamais exposés (voir DNEL pertinentes : section 8 FDS) et qu'il n'a pas été jugé nécessaire de procéder à une évaluation quantitative des risques.</p>																		
<b>4</b>	<b>Orientation destinée aux utilisateurs intermédiaires afin d'évaluer s'ils travaillent dans les limites établies par le SE</b>																		
	Il n'est pas nécessaire de réaliser des mesures de gestion du risque complémentaires aux mesures mentionnées plus haut dans les scénarios de contribution (2.1, 2.2.) afin de garantir la sécurité pendant cette utilisation et, par conséquent, de travailler dans les limites du scénario d'exposition ES1.																		
<b>5</b>	<b>Conseils de bonnes pratiques supplémentaires aux conseils inclus dans l'évaluation des risques de la substance (CSA) exigée par REACH. Mesures non sujettes à l'art. 37 (4) REACH</b>																		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contention adéquate de la substance</li> <li>- Minimiser le nombre de personnes exposées</li> <li>- Ségrégation des processus émetteurs</li> <li>- Utiliser des systèmes efficaces d'extraction des agents contaminants</li> <li>- Bonnes conditions de ventilation</li> <li>- Minimiser la manipulation manuelle</li> <li>- Éviter le contact avec des objets et des instruments contaminés</li> <li>- Nettoyer régulièrement la zone et l'équipement de travail</li> <li>- Supervision des lieux afin de vérifier que les mesures de gestion du risque sont bien appliquées</li> <li>- Formation du personnel aux bonnes pratiques</li> <li>- Maintenir des conditions standard d'hygiène personnelle</li> </ul>																		



# Nitrate d'ammonium liquide en solution concentrée et chaude (> 80 % et ≤ 93 %)

## Annexes de la fiche de données de sécurité Scénario d'exposition 2

<b>1</b>	<b>Titre du scénario d'exposition (ES)</b>																		
	Utilisation industrielle du nitrate d'ammonium pour la formulation de mélanges/articles comme substance intermédiaire et utilisation finale par des industriels																		
<b>2</b>	<b>Description des activités ou des processus couverts par le scénario d'exposition</b>																		
	<p><b>Liste de tous les descripteurs d'utilisation liés à ce SE 1</b></p> <p>SU 3/10 * PC 1/11/12/19/37 * PROC 1/2/3/5/8a/8b/9/13/15 ERC 2/6a</p> <p><b>Nom(s) du scénario ou des scénarii de contribution lié(s) à l'environnement et catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)</b></p> <p>1. Formulation de mélanges (ERC 2) 2. Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation industrielle de substances intermédiaires) (ERC 6a)</p> <p><b>Nom(s) du scénario ou des scénarii de contribution pour le travailleur et catégorie de processus (PROC) correspondante</b></p> <p>1. Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable (PROC 1) 2. Utilisation dans des processus fermés et continus avec une exposition momentanée maîtrisée (PROC 2) 3. Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC 3) 4. Mélangé dans des processus par lots pour la formulation de mélanges et d'articles (PROC 5) 5. Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de navires ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées (PROC 8a) 6. Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de navires ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC 8b) 7. Transfert de substance ou de préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) (PROC 9) 8. Traitement d'articles par trempage et versage (PROC 13) 9. Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC 15)</p> <p>*Document d'orientation de l'Agence, chapitre R.12 : Système des descripteurs d'utilisation : SU 3 (Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur des sites industriels) / SU 10 (Formulation de mélanges et/ou reconditionnement (sauf alliages). PC 1 (Adhésifs, produits d'étanchéité) /11 (Explosifs) /12 (Engrais) /19 (Substances intermédiaires) / 37 (Produits chimiques de traitement de l'eau)</p>																		
<b>2.1</b>	<b>Scénario de contribution (1) contrôlant l'exposition environnementale correspondant à la formulation de mélanges et à l'utilisation industrielle en tant que substance intermédiaire (SE2)</b>																		
	Exposition environnementale due à la formulation de mélanges et à l'utilisation industrielle du nitrate d'ammonium en tant que substance intermédiaire																		
	La section 2.1. décrit les rejets dans l'environnement qui peuvent se produire pendant la formulation de mélanges (ERC 2) et l'utilisation industrielle en tant que substance intermédiaire (ERC 6a)																		
	Sachant que cette substance ne remplit pas les critères pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, on n'a pas réalisé l'évaluation environnementale des risques pour cette substance et, par conséquent, on n'indique pas les conditions qui affectent l'environnement pendant cette utilisation.																		
<b>2.2</b>	<b>Scénario de contribution (2) contrôlant l'exposition des travailleurs correspondant à l'utilisation industrielle du nitrate d'ammonium pour la formulation de mélanges/articles en tant que substance intermédiaire et utilisation finale pour les travailleurs dans des sites industriels</b>																		
	Tous les processus pertinents pour ce scénario et identifiés par les codes PROC au point 1 de ce scénario (PROC 1/2/3/5/8a/8b/9/13/15) ont les mêmes conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques pour les travailleurs. Ils sont donc tous couverts dans un seul scénario de contribution (2).																		
	<table border="1"> <tr> <td><b>Caractéristiques du produit</b></td> <td>Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide</td> </tr> <tr> <td><b>Quantités utilisées</b></td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td><b>Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition</b></td> <td>&gt; 4 heures par jour</td> </tr> <tr> <td><b>Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque</b></td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td><b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b></td> <td>L'utilisation est réalisée en intérieurs</td> </tr> <tr> <td><b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour prévenir les dégagements</b></td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td><b>Conditions techniques et mesures pour contrôler la dispersion depuis la source vers le travailleur</b></td> <td>1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation</td> </tr> <tr> <td><b>Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions</b></td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td><b>Conditions et mesures en relation avec la protection personnelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé</b></td> <td>Utiliser des lunettes de protection</td> </tr> </table>	<b>Caractéristiques du produit</b>	Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide	<b>Quantités utilisées</b>	Non pertinent	<b>Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition</b>	> 4 heures par jour	<b>Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque</b>	Non pertinent	<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b>	L'utilisation est réalisée en intérieurs	<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour prévenir les dégagements</b>	Non pertinent	<b>Conditions techniques et mesures pour contrôler la dispersion depuis la source vers le travailleur</b>	1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation	<b>Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions</b>	Non pertinent	<b>Conditions et mesures en relation avec la protection personnelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé</b>	Utiliser des lunettes de protection
<b>Caractéristiques du produit</b>	Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide																		
<b>Quantités utilisées</b>	Non pertinent																		
<b>Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition</b>	> 4 heures par jour																		
<b>Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque</b>	Non pertinent																		
<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b>	L'utilisation est réalisée en intérieurs																		
<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour prévenir les dégagements</b>	Non pertinent																		
<b>Conditions techniques et mesures pour contrôler la dispersion depuis la source vers le travailleur</b>	1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation																		
<b>Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions</b>	Non pertinent																		
<b>Conditions et mesures en relation avec la protection personnelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé</b>	Utiliser des lunettes de protection																		
<b>3</b>	<b>Estimation de l'exposition et référence aux sources</b>																		
	<p><b>Informations pour le scénario de contribution 1 (Exposition environnementale) :</b></p> <p>On n'a pas réalisé d'évaluation environnementale parce que la substance ne remplit pas les conditions pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, ce qui explique qu'aucune évaluation supplémentaire de l'exposition environnementale n'est montrée.</p> <p><b>Informations pour le scénario de contribution 2 (Exposition pour les travailleurs) :</b></p> <p>On a pris en compte une évaluation qualitative pour conclure que cette utilisation est sûre pour les travailleurs.</p> <p>L'effet toxicologique de cette substance est l'irritation oculaire (paramètre local) pour laquelle il n'est pas possible d'estimer une valeur DNEL parce qu'il n'existe aucune donnée disponible sur la dose-réponse. Seul un effet systémique minime a été observé à des doses tellement élevées que les travailleurs ne seront jamais exposés (voir DNEL pertinentes : section 8 FDS) et qu'il n'a pas été jugé nécessaire de procéder à une évaluation quantitative des risques.</p>																		
<b>4</b>	<b>Orientation destinée aux utilisateurs intermédiaires afin d'évaluer s'ils travaillent dans les limites établies par le SE</b>																		
	Il n'est pas nécessaire de réaliser des mesures de gestion du risque complémentaires aux mesures mentionnées plus haut dans les scénarios de contribution (2.1, 2.2.) afin de garantir la sécurité pendant cette utilisation et, par conséquent, de travailler dans les limites du scénario d'exposition ES2.																		
<b>5</b>	<b>Conseils de bonnes pratiques supplémentaires aux conseils inclus dans l'évaluation des risques de la substance (CSA) exigée par REACH. Mesures non sujettes à l'art. 37 (4) REACH</b>																		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contention adéquate de la substance</li> <li>- Minimiser le nombre de personnes exposées</li> <li>- Ségrégation des processus émetteurs</li> <li>- Utiliser des systèmes efficaces d'extraction des agents contaminants</li> <li>- Bonnes conditions de ventilation</li> <li>- Minimiser la manipulation manuelle</li> <li>- Éviter le contact avec des objets et des instruments contaminés</li> <li>- Nettoyer régulièrement la zone et l'équipement de travail</li> <li>- Supervision des lieux afin de vérifier que les mesures de gestion du risque sont bien appliquées</li> <li>- Formation du personnel aux bonnes pratiques</li> <li>- Maintenir des conditions standard d'hygiène personnelle</li> </ul>																		

# Nitrate d'ammonium liquide en solution concentrée et chaude (> 80 % et ≤ 93 %)

## Annexes de la fiche de données de sécurité Scénario d'exposition 3

<b>1</b>	<b>Titre du scénario d'exposition (ES)</b>																		
	Utilisation professionnelle du nitrate d'ammonium pour la formulation de mélanges et utilisation finale par des professionnels																		
<b>2</b>	<b>Description des activités ou des processus couverts par le scénario d'exposition</b>																		
	<p><b>Liste de tous les descripteurs d'utilisation liés à ce SE 3</b></p> <p>SU 22 * PC 12 * PROC 1/2/8a/8b/9/11/15/19 ERC 8b/8e</p> <p><b>Nom(s) du scénario ou des scénarii de contribution lié(s) à l'environnement et catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)</b></p> <p>1. Utilisation intérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8b) 2. Utilisation extérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8e)</p> <p><b>Nom(s) du scénario ou des scénarii de contribution pour le travailleur et catégorie de processus (PROC) correspondante</b></p> <p>1. Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable (PROC 1) 2. Utilisation dans des processus fermés et continus avec une exposition momentanée maîtrisée (PROC 2) 3. Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de navires ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées (PROC 8a) 4. Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de navires ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC 8b) 5. Transfert de substance ou de préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) (PROC 9) 6. Pulvérisation non industrielle (PROC 11) 7. Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC 15) 8. Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau ; seuls des EPI sont disponibles (PROC 19)</p> <p>*Document d'orientation de l'Agence, chapitre R.12 : Système des descripteurs d'utilisation : SU 22 (Utilisations professionnelles) : domaine public (administration, éducation, loisirs, services, artisanat) PC 12 (Engrais)</p>																		
<b>2.1</b>	<b>Scénario de contribution (1) contrôlant l'exposition environnementale correspondant à l'utilisation du nitrate d'ammonium par des professionnels (ES3)</b>																		
	Exposition environnementale due à l'utilisation du nitrate d'ammonium par des professionnels																		
	La section 2.1. décrit les rejets dans l'environnement qui peuvent se produire pendant l'utilisation intérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8b) et l'utilisation extérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8e)																		
	Sachant que cette substance ne remplit pas les critères pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, on n'a pas réalisé l'évaluation environnementale des risques pour cette substance et, par conséquent, on n'indique pas les conditions qui affectent l'environnement pendant cette utilisation.																		
<b>2.2</b>	<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs correspondant à l'utilisation professionnelle du nitrate d'ammonium pour la formulation de mélanges et l'utilisation finale.</b>																		
	Tous les processus pertinents pour ce scénario et identifiés par les codes PROC au point 1 de ce scénario (PROC 1/2/8a/8b/9/11/15/19) ont les mêmes conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques pour les travailleurs. Ils sont donc tous couverts dans un seul scénario de contribution (2).																		
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 60%;"><b>Caractéristiques du produit</b></td> <td>Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide, concentration de nitrate d'ammonium dans le produit &gt; 25 %</td> </tr> <tr> <td><b>Quantités utilisées</b></td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td><b>Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition</b></td> <td>&gt; 4 heures par jour</td> </tr> <tr> <td><b>Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque</b></td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td><b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b></td> <td>L'utilisation est réalisée en intérieurs et en extérieurs</td> </tr> <tr> <td><b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour prévenir les dégagements</b></td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td><b>Conditions techniques et mesures pour contrôler la dispersion depuis la source vers le travailleur</b></td> <td>1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation Éviter les éclaboussures. Utiliser des distributeurs spécifiques et des appareils spécialement conçus pour éviter les éclaboussures/déversements/expositions</td> </tr> <tr> <td><b>Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions</b></td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td><b>Conditions et mesures en relation avec la protection personnelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé</b></td> <td>Utiliser des lunettes de protection</td> </tr> </table>	<b>Caractéristiques du produit</b>	Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide, concentration de nitrate d'ammonium dans le produit > 25 %	<b>Quantités utilisées</b>	Non pertinent	<b>Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition</b>	> 4 heures par jour	<b>Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque</b>	Non pertinent	<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b>	L'utilisation est réalisée en intérieurs et en extérieurs	<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour prévenir les dégagements</b>	Non pertinent	<b>Conditions techniques et mesures pour contrôler la dispersion depuis la source vers le travailleur</b>	1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation Éviter les éclaboussures. Utiliser des distributeurs spécifiques et des appareils spécialement conçus pour éviter les éclaboussures/déversements/expositions	<b>Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions</b>	Non pertinent	<b>Conditions et mesures en relation avec la protection personnelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé</b>	Utiliser des lunettes de protection
<b>Caractéristiques du produit</b>	Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide, concentration de nitrate d'ammonium dans le produit > 25 %																		
<b>Quantités utilisées</b>	Non pertinent																		
<b>Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition</b>	> 4 heures par jour																		
<b>Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque</b>	Non pertinent																		
<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b>	L'utilisation est réalisée en intérieurs et en extérieurs																		
<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour prévenir les dégagements</b>	Non pertinent																		
<b>Conditions techniques et mesures pour contrôler la dispersion depuis la source vers le travailleur</b>	1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation Éviter les éclaboussures. Utiliser des distributeurs spécifiques et des appareils spécialement conçus pour éviter les éclaboussures/déversements/expositions																		
<b>Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions</b>	Non pertinent																		
<b>Conditions et mesures en relation avec la protection personnelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé</b>	Utiliser des lunettes de protection																		
<b>3</b>	<b>Estimation de l'exposition et référence aux sources</b>																		
	<p><b>Informations pour le scénario de contribution 1 (Exposition environnementale) :</b></p> <p>On n'a pas réalisé d'évaluation environnementale parce que la substance ne remplit pas les conditions pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, ce qui explique qu'aucune évaluation supplémentaire de l'exposition environnementale n'est montrée.</p> <p><b>Informations pour le scénario de contribution 2 (Exposition pour les travailleurs) :</b></p> <p>On a pris en compte une évaluation qualitative pour conclure que cette utilisation est sûre pour les travailleurs.</p> <p>L'effet toxicologique de cette substance est l'irritation oculaire (paramètre local) pour laquelle il n'est pas possible d'estimer une valeur DNEL parce qu'il n'existe aucune donnée disponible sur la dose-réponse. Seul un effet systémique minime a été observé à des doses tellement élevées que les travailleurs ne seront jamais exposés (voir DNEL pertinentes : section 8 FDS) et qu'il n'a pas été jugé nécessaire de procéder à une évaluation quantitative des risques.</p>																		
<b>4</b>	<b>Orientation destinée aux utilisateurs intermédiaires afin d'évaluer s'ils travaillent dans les limites établies par le SE</b>																		
	Il n'est pas nécessaire de réaliser des mesures de gestion du risque complémentaires aux mesures mentionnées plus haut dans les scénarios de contribution (2.1, 2.2.) afin de garantir la sécurité pendant cette utilisation et, par conséquent, de travailler dans les limites du scénario d'exposition ES3.																		
<b>5</b>	<b>Conseils de bonnes pratiques supplémentaires aux conseils inclus dans l'évaluation des risques de la substance (CSA) exigée par REACH. Mesures non sujettes à l'art. 37 (4) REACH</b>																		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contention adéquate de la substance</li> <li>- Minimiser le nombre de personnes exposées</li> <li>- Ségrégation des processus émetteurs</li> <li>- Utiliser des systèmes efficaces d'extraction des agents contaminants</li> <li>- Bonnes conditions de ventilation</li> <li>- Minimiser la manipulation manuelle</li> <li>- Éviter le contact avec des objets et des instruments contaminés</li> <li>- Nettoyer régulièrement la zone et l'équipement de travail</li> <li>- Supervision des lieux afin de vérifier que les mesures de gestion du risque sont bien appliquées</li> <li>- Formation du personnel aux bonnes pratiques</li> <li>- Maintenir des conditions standard d'hygiène personnelle</li> </ul>																		

# Nitrate d'ammonium liquide en solution concentrée et chaude (> 80 % et ≤ 93 %)

## Annexes de la fiche de données de sécurité Scénario d'exposition 4

<b>1</b>	<b>Titre du scénario d'exposition (ES)</b>														
	Utilisation finale par les consommateurs d'engrais et d'allumettes et de feux d'artifice														
<b>2</b>	<b>Description des activités ou des processus couverts par le scénario d'exposition</b>														
	<p><b>Liste de tous les descripteurs d'utilisation liés à ce SE 3</b></p> <p>SU 21 * PC 11/12 ERC 8b/8e/10a</p> <p><b>Nom(s) du scénario ou des scénarii de contribution lié(s) à l'environnement et catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)</b></p> <p>1. Utilisation intérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8b) 2. Utilisation extérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8e) 3. Utilisation extérieure à large dispersion d'articles et de matériaux de longue durée et à faible rejet (ERC 10a)</p> <p><b>Nom(s) du scénario ou des scénarii pour le consommateur et catégorie correspondante de produit chimique (PC)</b></p> <p>1. Explosifs (PC 11) 2. Engrais (PC 12)</p> <p>*Document d'orientation de l'Agence, chapitre R.12 : Système des descripteurs d'utilisation : SU 21 (Utilisations pour les consommateurs : domiciles particuliers (= grand public = consommateurs)</p>														
<b>2.1</b>	<b>Scénario de contribution (1) contrôlant l'exposition environnementale correspondant à l'utilisation d'engrais et d'allumettes et de feux d'artifice par les consommateurs (ES4)</b>														
	<p>Exposition environnementale due à l'utilisation des consommateurs du nitrate d'ammonium contenu dans les engrais et les allumettes et les feux d'artifice</p> <p>La section 2.1. décrit les rejets dans l'environnement qui peuvent se produire pendant l'utilisation intérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8b) et l'utilisation extérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8e)</p> <p>Sachant que cette substance ne remplit pas les critères pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, on n'a pas réalisé l'évaluation environnementale des risques pour cette substance et, par conséquent, on n'indique pas les conditions qui affectent l'environnement pendant cette utilisation.</p>														
<b>2.2</b>	<b>Scénario de contribution (2) contrôlant l'exposition des consommateurs correspondant à l'utilisation d'engrais et d'allumettes et de feux d'artifice</b>														
	<p>Toutes les catégories de produit chimique pertinentes pour ce scénario et identifiées par les codes PC au point 1 de ce scénario (PC 11, PC 12) ont les mêmes conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques pour les travailleurs. Elles sont donc toutes couvertes dans un seul scénario de contribution (2).</p>														
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 60%;"><b>Caractéristiques du produit</b></td> <td>Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide Produits contenant une concentration de nitrate d'ammonium ≥ 10 % Produits contenant une concentration de nitrate d'ammonium &lt; 10 %</td> </tr> <tr> <td><b>Quantités utilisées</b></td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td><b>Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition</b></td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td><b>Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque</b></td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td><b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b></td> <td>L'utilisation est réalisée en intérieurs et en extérieurs</td> </tr> <tr> <td><b>Conditions et mesures en relation avec les informations et les recommandations comportementales données aux consommateurs</b></td> <td>Éviter les éclaboussures</td> </tr> <tr> <td><b>Conditions et mesures en relation avec la protection individuelle et l'hygiène</b></td> <td>1.- Si la concentration est ≥ 10 %, utiliser des lunettes de protection 2.- Si la concentration est &lt; 10 % : aucune protection individuelle n'est nécessaire 3.- Indiquer les recommandations d'utilisation sûre pour les consommateurs sur les étiquettes des produits</td> </tr> </table>	<b>Caractéristiques du produit</b>	Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide Produits contenant une concentration de nitrate d'ammonium ≥ 10 % Produits contenant une concentration de nitrate d'ammonium < 10 %	<b>Quantités utilisées</b>	Non pertinent	<b>Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition</b>	Non pertinent	<b>Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque</b>	Non pertinent	<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b>	L'utilisation est réalisée en intérieurs et en extérieurs	<b>Conditions et mesures en relation avec les informations et les recommandations comportementales données aux consommateurs</b>	Éviter les éclaboussures	<b>Conditions et mesures en relation avec la protection individuelle et l'hygiène</b>	1.- Si la concentration est ≥ 10 %, utiliser des lunettes de protection 2.- Si la concentration est < 10 % : aucune protection individuelle n'est nécessaire 3.- Indiquer les recommandations d'utilisation sûre pour les consommateurs sur les étiquettes des produits
<b>Caractéristiques du produit</b>	Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide Produits contenant une concentration de nitrate d'ammonium ≥ 10 % Produits contenant une concentration de nitrate d'ammonium < 10 %														
<b>Quantités utilisées</b>	Non pertinent														
<b>Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition</b>	Non pertinent														
<b>Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque</b>	Non pertinent														
<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</b>	L'utilisation est réalisée en intérieurs et en extérieurs														
<b>Conditions et mesures en relation avec les informations et les recommandations comportementales données aux consommateurs</b>	Éviter les éclaboussures														
<b>Conditions et mesures en relation avec la protection individuelle et l'hygiène</b>	1.- Si la concentration est ≥ 10 %, utiliser des lunettes de protection 2.- Si la concentration est < 10 % : aucune protection individuelle n'est nécessaire 3.- Indiquer les recommandations d'utilisation sûre pour les consommateurs sur les étiquettes des produits														
<b>3</b>	<b>Estimation de l'exposition et référence aux sources</b>														
	<p><b>Informations pour le scénario de contribution 1 (Exposition environnementale) :</b></p> <p>On n'a pas réalisé d'évaluation environnementale parce que la substance ne remplit pas les conditions pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, ce qui explique qu'aucune évaluation supplémentaire de l'exposition environnementale n'est montrée.</p> <p><b>Informations pour le scénario de contribution 2 (Exposition pour les travailleurs) :</b></p> <p>On a pris en compte une évaluation qualitative pour conclure que cette utilisation est sûre pour les consommateurs.</p> <p>L'effet toxicologique de cette substance est l'irritation oculaire (paramètre local) pour laquelle il n'est pas possible d'estimer une valeur DNEL parce qu'il n'existe aucune donnée disponible sur la dose-réponse. Seul un effet systémique minime a été observé à des doses tellement élevées que les consommateurs ou les personnes ne seront jamais exposés (voir DNEL pertinentes : section 8 FDS) et qu'il n'a pas été jugé nécessaire de procéder à une évaluation quantitative des risques.</p>														
<b>4</b>	<b>Orientation destinée aux utilisateurs intermédiaires afin d'évaluer s'ils travaillent dans les limites établies par le SE</b>														
	<p>Il n'est pas nécessaire de réaliser des mesures de gestion du risque complémentaires aux mesures mentionnées plus haut dans les scénarios de contribution (2.1, 2.2.) afin de garantir la sécurité pendant cette utilisation :</p> <p>Si la concentration de nitrate d'ammonium est ≥ 10 %, utiliser des lunettes de protection Si la concentration est &lt; 10 % : aucune protection individuelle n'est nécessaire</p>														